



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

PÔLE SPORTS - Approbation du bilan de la concertation

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoints :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005

DELIBERATION D20050325

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Région 2000-2006, la Ville de Niort et ses partenaires ont décidé de procéder à l'étude d'un projet sportif et urbain. Cette opération consiste notamment à l'aménagement permettant la réalisation d'un Pôle Sports à Niort qui comprendra plusieurs équipements sportifs.

L'opération d'aménagement du Pôle Sports, localisé entre la RN11 et l'aérodrome de Niort, s'étend sur un territoire de 122 hectares. Le site du pôle Sports sera constitué de plusieurs entités distinctes puisque son aménagement doit permettre la construction :

- § D'un stade sportif et événementiel de 12 000 places évolutif à 20 000 places
- § D'une halle des sports
- § D'un espace acrobatique
- § D'un centre de développement du sport
- § De bâtiments d'activité économique

L'implantation du Pôle Sports en périphérie Est de la ville de Niort répond à des préoccupations de fonctionnalité, de facilité d'accès et à un souci « d'image » de l'agglomération à l'échelle régionale. Le projet d'aménagement doit également contribuer à l'émergence d'un quartier actuellement en cours de mutation, en favorisant l'implantation de commerces et d'activités économiques autour de la filière sportive.

Par délibération en date du 14 mai 2004, il a été décidé d'engager une concertation publique, selon l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Celle-ci prévoyait qu'elle devait se dérouler selon les modalités suivantes :

1. Durant la phase d'étude, un dossier d'information sera mis à disposition du public à compter de la publication de la présente délibération à la Mairie de Niort, maître d'ouvrage.

Ce dossier comprendra :

- le plan faisant apparaître le périmètre d'intervention et un périmètre de réflexion élargi ;
- un rapport de présentation sur les objectifs poursuivis et le programme envisagé ;
- les études qui ont déjà été menées ;
- un recueil destiné à recevoir les observations du public.

Ce dossier sera complété par la suite au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

2. Des informations à chaque étape clé des études seront également diffusées dans le journal municipal "Vivre à Niort" et sur le site internet www.vivre-a-niort.com.

3. Des contacts avec la population seront organisés sous la forme de permanences de quartiers au cours desquelles le projet sera présenté pour permettre une participation active du public à l'ensemble des études.

4. Un processus de concertation avec les associations locales et les acteurs du pôle sera organisé sous la forme de réunions de travail et d'échanges d'idées au sein d'un Comité scientifique.

Trois groupes thématiques seront ainsi constitués :

- Groupe thématique n°1 : Sport, culture et cadre de vie
- Groupe thématique n°2 : Développement économique et touristique
- Groupe thématique n°3 : Formation et recherche autour du sport

Ces groupes thématiques se réuniront au moins deux fois chacun.

5. Une réunion publique sera organisée afin de présenter l'évolution du projet à la population.

6. Une exposition à l'hôtel de ville présentera les 3 projets qui vont prochainement être invités à concourir sur le projet architectural du stade et sur le plan d'aménagement du site Pôle du Sport.

Lors du Conseil Municipal du 25 février 2005, le principe de l'aménagement sous forme de ZAC a été retenu. Afin de parfaire la concertation engagée préalablement à la décision de création de la ZAC il a été rappelé ou précisé les modalités suivantes :

1. Le dossier d'information continuera à être mis à disposition du public à la Mairie de Niort, maître d'ouvrage. Ce dossier est complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

2. Des informations à chaque étape clé des études ont déjà été diffusées dans le journal municipal "Vivre à Niort", elles seront également exposées sur le site internet www.vivre-a-niort.com. Les futures étapes clés continueront à faire l'objet des mêmes mesures de publicité.

3. Des contacts avec la population seront organisés sous la forme de permanences de quartiers au cours desquelles le projet sera présenté sous forme notamment d'une exposition présentant le projet d'aménagement pour permettre une participation

active du public à l'ensemble des études. Une exposition finale se tiendra ensuite à l'hôtel de ville.

4. Le processus de concertation avec les associations locales et les acteurs du pôle a été mis en place en juin 2004 et a déjà été réuni à 3 reprises sous la forme d'un Comité scientifique. Il se poursuit. Trois groupes thématiques ont été constitués, regroupant près de 110 acteurs :

- Groupe thématique n°1 : Sport, culture et cadre de vie
- Groupe thématique n°2 : Développement économique et touristique
- Groupe thématique n°3 : Formation et recherche autour du sport

5. A l'issue des permanences et des groupes thématiques, une réunion publique sera organisée afin de présenter l'évolution du projet à la population.

De fait, le calendrier de la concertation s'est déroulé comme suit :

Magazine Vivre à Niort	- Edition de novembre 2004 - Edition de juin 2005
Portail vivre-a-niort.com	- Visualisation sur le site internet à partir du 18 mai 2005
3 permanences de quartier :	- MCSP de Champclairot / Goise / Champommier : le 18 mai 2005 de 15h30 à 17h30 - MCPT de Souché : le 26 mai 2005 de 14h00 à 16h00 - Accueil de l'Hôtel de Ville : le 31 mai 2005 de 13h30 à 15h30
1 exposition à l'hôtel de ville :	- du 23 mai au 6 juin 2005
4 rencontres du Comité Scientifique :	- Forum de lancement : le 24 juin 2004 - 1 ^{ers} ateliers de réflexion : les 23, 24 et 28 septembre 2004 - 2 ^{èmes} ateliers de réflexion : les 7, 8 et 14 décembre 2004 - Forum de restitution des débats : le 24 mars 2005
1 réunion avec les agriculteurs et représentants agricoles :	- le 1 ^{er} juin 2005 à 20h30
2 réunions publiques :	- les 2 et 6 juin 2005 à 20h30

Au cours de ces réunions, les observations ont été recueillies puis analysées (le rapport de concertation est joint en annexe). Toutes les remarques qui ont été enregistrées feront l'objet d'un soin particulier pour leur prise en considération dans l'élaboration des dossiers conformément au rapport établi.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et notamment des objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement, de la façon dont s'est déroulée la concertation, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation ci annexé conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 5
Non participé : 0
Excusé : 10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

